

SEPC 1975

15

Etudes et données pénales - n° 15.

bruno AUBUSSON de CAVARLAY

la prévision de l'évolution des condamnations  
à partir de différences géographiques



politique  
criminelle

Ce cahier constitue le résumé d'une recherche réalisée au SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, l'une des unités de recherche dépendant du Ministère de la Justice (Direction des Affaires Criminelles).

Il a été rédigé spécialement à l'intention des praticiens, comme les textes de cette collection intitulée "politique criminelle".

La diffusion des résultats de recherche auprès des utilisateurs constitue un problème difficile à résoudre. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas propre au Ministère de la Justice. On la retrouve dans toutes les administrations et dans tous les pays comparables.

Pour y parvenir, il faut savoir combiner différentes méthodes.

Le SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES a toujours consacré une grande attention et beaucoup de temps à la solution de ce problème de diffusion des résultats de recherche et ces cahiers constituent seulement une pièce de son dispositif qui comprend notamment :

1. - une large diffusion des rapports de recherche eux-mêmes en ouvrages ronéotés comprenant tous les détails sur chacune des recherches; une page de résumé est systématiquement introduite dans ces rapports -souvent volumineux- afin de rappeler le problème et d'exposer succinctement les principaux résultats.

2. - la participation

à des sessions de formation initiale ou surtout continue à l'E.N.M. E.N.A., à l'école nationale supérieure de la santé, à l'école d'Etat d'éducateurs...

à des groupes de travail du ministère (décriminalisation-dépénalisation, vagabondage et gens du voyage, médecine légale...)

à des groupes de planification (justice des mineurs, justice pénale) ou d'indicateurs sociaux

à des réunions au sein de la Direction des Affaires Criminelles.

3. - la rédaction de notes d'études soit à la demande sur tel ou tel point, soit sur des résultats d'enquêtes, soit sur les orientations de la politique criminelle, soit sur des questions statistiques, soit enfin -comme c'est le cas dans le présent cahiers- comme résumé de telle ou telle recherche (la liste de ces notes figure à la page précédente).

Par l'ensemble de ce dispositif de diffusion des résultats de recherche, le S.E.P.C. espère répondre aux deux finalités principales que l'on peut assigner à la recherche du point de vue des praticiens :

- fournir des éléments de solution ou des méthodes sur tel ou tel point  
- surtout aider à faire face au problème essentiel des administrations à l'heure actuelle : l'adaptation permanente des modes de pensée et des schémas de raisonnement face à une situation globale qui ne cesse d'évoluer avec une grande rapidité et souvent de manière imprévue (à ce titre la recherche alimente la formation permanente dont l'importance ne cesse de croître dans nos sociétés).

Toutes les observations que notre unité de recherche pourrait recevoir à la suite de la lecture du présent cahier seraient utiles à la poursuite de nos travaux (SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, 4, rue de Mondovi - 75001 PARIS.)

LA PREVISION DE L'EVOLUTION DES CONDAMNATIONS  
A PARTIR DE DIFFERENCES GEOGRAPHIQUES

-----

Après quelques remarques introductives sur la signification de prévisions en criminologie, cette note présentera une démarche prévisionnelle possible et les résultats de son application par le S.E.P.C. à la situation française.

## I. - SIGNIFICATION DES PREVISIONS

Pour beaucoup, la prévision est une "boule de cristal" qui permet de connaître l'avenir comme par effraction. Les prévisions sont acceptées comme inéluctables sous l'effet de la double magie du prévisionnel et du quantifié. Alors, l'utilisateur -hypnotisé en quelque sorte par le chiffre prédit- n'a plus le choix qu'entre deux réactions également détestables. Ou bien -effrayé par cet avenir entrevu- il copie l'autruche, range dans son tiroir le dangereux rapport prévisionnel et en revient à ses bonnes vieilles prévisions idiosyncrasiques ... Dans le même temps, il doit abandonner ses prétentions à une planification sérieuse et à un changement planifié, car il y faudrait des bases plus solides. On poursuit le pilotage à vue et c'est le règne de l'"après nous, le déluge". Ou bien, il consacre toute son énergie à obtenir les moyens qui lui permettront d'ajuster l'offre à cette demande dont on vient de lui révéler l'état futur...

Peu nombreux sont en vérité ceux qui évitent ce double écueil. Pour cela, il faut considérer la recherche prévisionnelle comme renseignant sur les résultats probables de la poursuite d'errements actuels. On réintègre alors ses conclusions parmi les éléments permettant de définir une stratégie qui maîtrise et l'aujourd'hui et le demain. Elle permet de se demander si la poursuite de l'état actuel des choses sera acceptable ou s'il convient de corriger dès maintenant, des tendances que l'on décèle mal encore mais qui deviendraient phénomènes massifs si l'on ne s'employait dès maintenant à les contrecarrer.

Paradoxalement donc, la prévision criminologique est souvent prise comme l'inéluctable arrêt du destin ... alors qu'elle devrait accroître la marge de liberté (et) de choix en permettant d'anticiper l'évolution future d'un système actuel et donc de le modifier dès maintenant.

Une prévision d'augmentation de x % du nombre des détenus conduit souvent soit à tenter d'oublier cette information irritante, soit à demander une augmentation correspondante des bâtiments et des gardiens... alors qu'elle doit conduire d'abord à instaurer un débat sur le point de savoir si cette situation serait tolérable ou même la plus souhaitable ce qui peut conduire à empêcher qu'elle se réalise.

En bref, la recherche prévisionnelle en criminologie, permet à l'utilisateur, d'anticiper aujourd'hui des décisions propres à éviter de se trouver demain devant une situation inacceptable. Elle n'annonce pas un futur inéluctable; elle fournit des "clignotants" qui sont valables pour l'action d'aujourd'hui.

./...

## II. - QUE PREVOIT-ON ?

Pour des raisons de fiabilité statistique les recherches prévisionnelles entreprises au S.E.P.C. portent sur les condamnations pour crime, délit ou contravention de 5ème classe.

Il s'agit donc d'un stade avancé du traitement judiciaire, et pour cette raison, les résultats obtenus ne concernent pas la criminalité en soi, mais un produit du système de justice pénale.

Cependant il en serait de même pour toute statistique, en particulier pour les statistiques policières qui sont pourtant considérées par certains comme plus proches de la criminalité "réelle". Or il n'y a pas d'un point de vue rigoureux de criminalité en soi, mais seulement des faits, des actes ou des personnes qualifiés de délinquants ou criminels par une agence ou un groupe social.

Un tel point de vue impose le scepticisme lorsqu'il s'agit d'analyser l'évolution temporelle des statistiques judiciaires : il conviendra en effet de se demander d'abord dans quelle mesure les mouvements que l'on y observe sont dus à une modification dans le fonctionnement du système judiciaire. Le corollaire de cette remarque pour la prévision est que l'utilisation de statistiques de produit d'une partie du système implique que l'on suppose une certaine stabilité dans son mode de traitement des affaires : pratiquement puisque nous travaillerons sur le chiffre des condamnations, nous supposerons le maintien du statu quo dans toutes les phases antérieures du processus judiciaire.

En bref, nos recherches permettent de prévoir l'évolution probable de la "production" de la justice pénale si ce système continue de fonctionner comme présentement.

## III. - COMMENT PREVOIR LES CONDAMNATIONS ?

Sans entrer dans le détail des méthodes et des techniques de prévision, il faut souligner qu'il n'y a pas une prévision, mais plusieurs prévisions correspondant à des façons de prévoir, à des hypothèses différentes; parmi elles aucune n'est a priori meilleure que les autres, même si les techniques correspondantes sont plus ou moins sûres.

Il y a tout intérêt d'ailleurs à disposer de plusieurs prévisions résultant de méthodes différentes et de rapporter toujours chaque résultat aux hypothèses qui l'autorisent.

Le plus souvent les prévisions sont faites à partir de séries temporelles : on met en relation les condamnations (ou tout autre chiffre) avec le temps ou une variable liée à celles-ci (population de référence par exemple). La prévision suppose alors que cette relation sera stable dans le futur.

C'est la démarche la plus simple car sa signification est immédiate : on fournit une prévision en prolongeant une tendance observée. Elle a été appliquée au S.E.P.C. notamment dans la prévision à partir des ratio par âge et par catégorie socio-professionnelle qui fait l'objet d'une autre note.

Mais ce n'est pas la seule solution possible. On peut remplacer les séries temporelles par des observations géographiques ce qui est le cas ici. On supposera que les départements français fournissent des observations différentes d'un même phénomène et que la France prise dans son ensemble est aussi une observation comparable de ce même phénomène.

La prévision reposera d'autre part sur l'hypothèse qu'il existe une liaison entre les condamnations et le développement démo-socio-économique (on écrira D.S.E. pour abrégé) dans chaque département ou dans toute la France.

Il ne s'agit pas d'établir une relation causale entre le développement D.S.E. et les condamnations mais d'utiliser le fait statistique que l'on constate, la simultanéité des deux phénomènes sur l'ensemble des départements français. Si l'on peut quantifier une telle liaison, il suffit ensuite de disposer de prévisions du développement D.S.E. de la France dans le futur pour pouvoir leur faire correspondre un certain niveau de condamnations.

Nous allons maintenant préciser chaque étape de cette démarche prévisionnelle.

#### IV. - MESURE DES CONDAMNATIONS

Le nombre de condamnations prononcées dans un département pendant une année ne peut-être utilisé tel quel : en raison de leurs différences de population, les départements ne seraient pas comparables. On utilisera donc le taux de condamnation, c'est-à-dire le rapport du nombre des condamnations à la population.

Les chiffres utilisés ne concernent que les majeurs de 18 ans (c'est le système pénal pour adultes qui est étudié) et les hommes seulement : les femmes sont beaucoup moins condamnées que les hommes et différemment ce qui rendrait difficile le traitement statistique.

Enfin, la répartition des condamnations par type d'infraction a été prise en compte : on a recherché des grands groupes d'infractions capables de différencier les départements. On trouve d'un côté les infractions violentes ou banales contre les biens, les infractions volontaires ou involontaires contre les personnes, les infractions aux règles de la circulation et de l'autre les infractions astucieuses contre les biens, les infractions contre la chose publique et les infractions contre les mœurs. Les taux de condamnation correspondant à ces deux groupes sont respectivement désignés par CV et CU. Le taux de condamnation total est désigné par CW; il ne comprend pas les infractions en matière de chèques.

#### V. - MESURE DU DEVELOPPEMENT D.S.E.

Nous avons voulu faire du développement démo-socio-économique une notion globale tenant compte de la structure de la population (âge, catégorie socio-professionnelle), de la structure économique, de l'urbanisation, etc...

Mais pour la prévision, on ne peut retenir que quelques variables voire une seule.

Pour concilier ces deux exigences, nous avons eu recours à l'analyse factorielle des variables D.S.E. sur l'ensemble des départements. C'est une méthode qui permet de résumer par une seule variable, que nous

appellerons axe de développement, le maximum de l'information contenue dans l'ensemble des données décrivant les départements français.

Les variables D.S.E. retenues étaient réparties en quatre groupes :

Secteur économique : Répartition en % de la population active dans le secteur agricole, le secteur industriel, le secteur "tertiaire" (transports, commerce, banques, assurances), le secteur "quaternaire" (services-administration).

Secteur socio-économique : Répartition en % de la population active en neuf catégories socio-professionnelles.

Secteur démographique : Répartition en % de la population totale en huit classes d'âge.

Secteur urbanisation : Pourcentage de la population habitant les communes rurales, les agglomérations de plus de 10 000 Habitants, taux d'immatriculation de voitures neuves.

Pour chaque taux de condamnations CU, CV, CW nous avons construit un axe de développement. Deux d'entre eux s'avérant à peu près identiques, il reste donc :

- Un axe de développement lié à CV (infractions violentes ou banales contre les biens, etc...) et à CW qui est marqué par la diminution du secteur agricole (en terme de population et non de production) au profit des trois autres secteurs et des C.S.P. agriculteurs exploitants, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce au profit des autres C.S.P., marqué aussi par la répartition de la population en moins ou plus de 45 ans et par l'immatriculation de voitures neuves. C'est donc un axe traduisant le degré d'industrialisation et les phénomènes qui l'accompagnent.

- Un axe lié à CU (Infractions astucieuses contre les biens, etc...) qui est marqué par l'importance du secteur quaternaire, de la C.S.P. cadres supérieurs - professions libérales, des classes d'âges de 20 à 45 ans (jeunes actifs), de la population habitant les communes rurales. Alors que l'axe précédent caractérise nettement un niveau de développement, celui-ci en caractérise plutôt la forme; il peut aussi représenter un développement plus "tertiaire" en ce sens que la base industrielle y est moins importante que ne le laisse supposer le niveau du secteur tertiaire.

## VI - LIAISON CONdamnATIONS--DEVELOPPement . PREVISION

Il est maintenant possible de mesurer la liaison existant entre les taux de condamnations et le développement : elle est montrée par les cartes ci-jointes, elle peut apparaître aussi sur un graphique où la position de chaque département dépend des valeurs du taux de condamnations et de l'axe de développement D.S.E.

C'est à partir d'un tel graphique que l'on effectue la prévision. En effet tous les départements y figurent mais on peut y inclure aussi les points représentant la France entière en 1962, 1968 par exemple.

./...

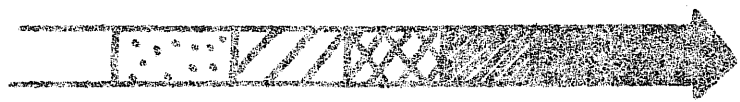
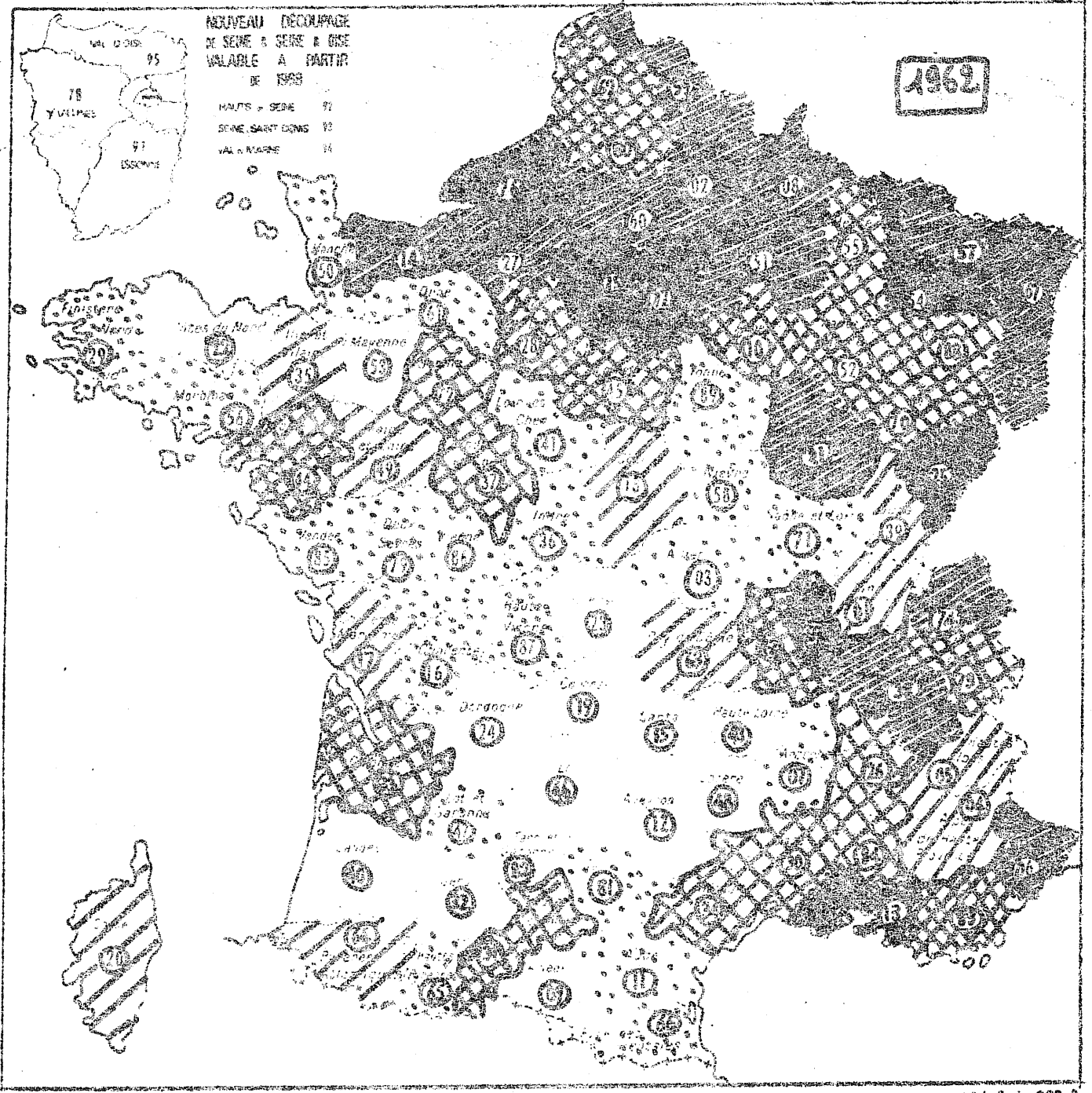


Fig. 1- DEVELOPPEMENT DEMO-  
SOCIO-ECONOMIQUE

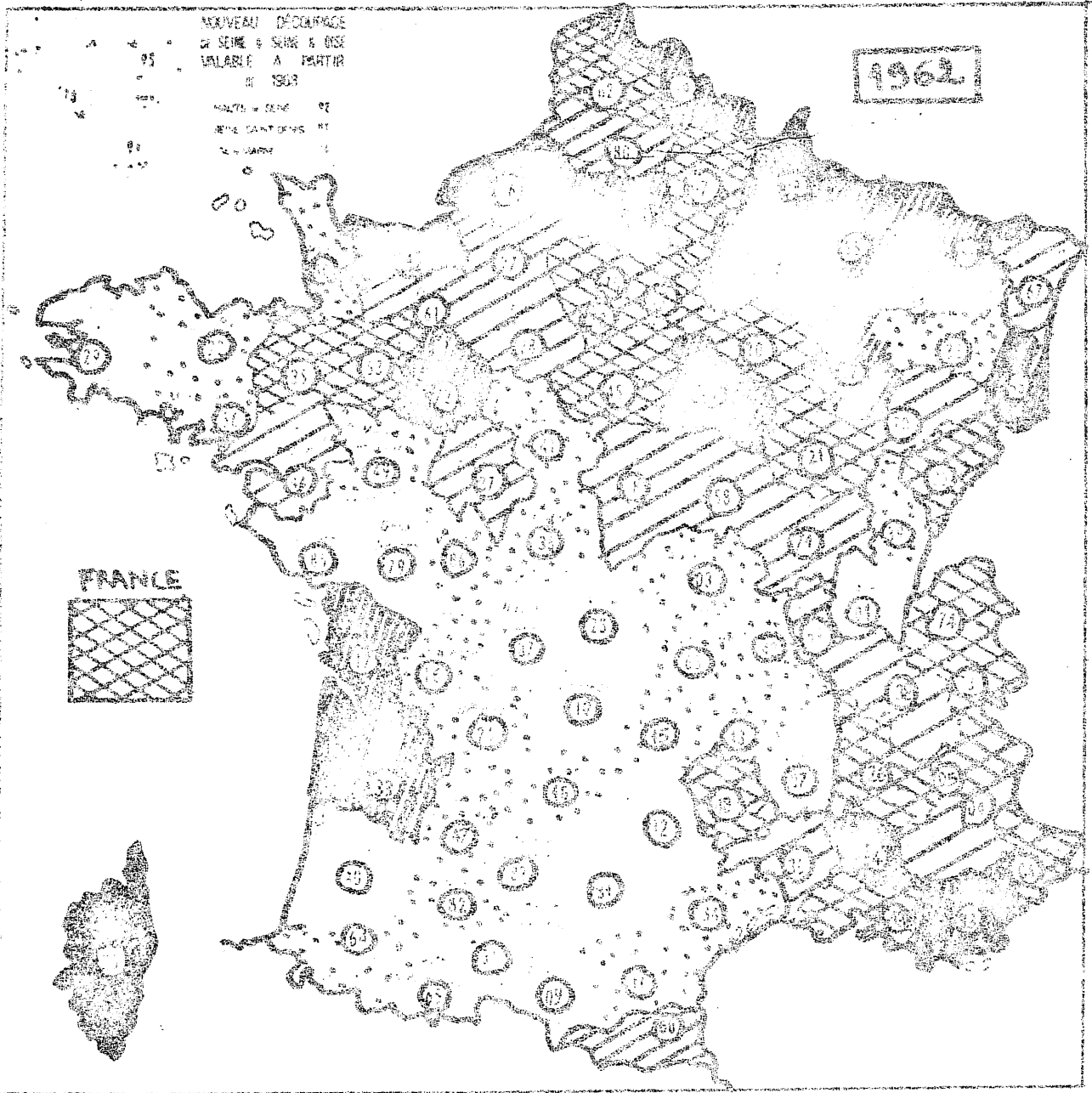
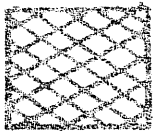


1962

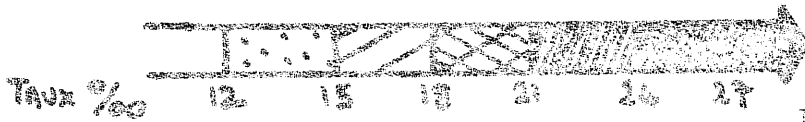
NOUVEAU DÉCOMPOSÉ  
DE SEINE & SEINE & OISE  
VALABLE À PARTIR  
DE 1963

HAUTE-SEINE 92  
SEINE-SAINT-DENIS 93  
VAL-DE-SEINE 94

FRANCE

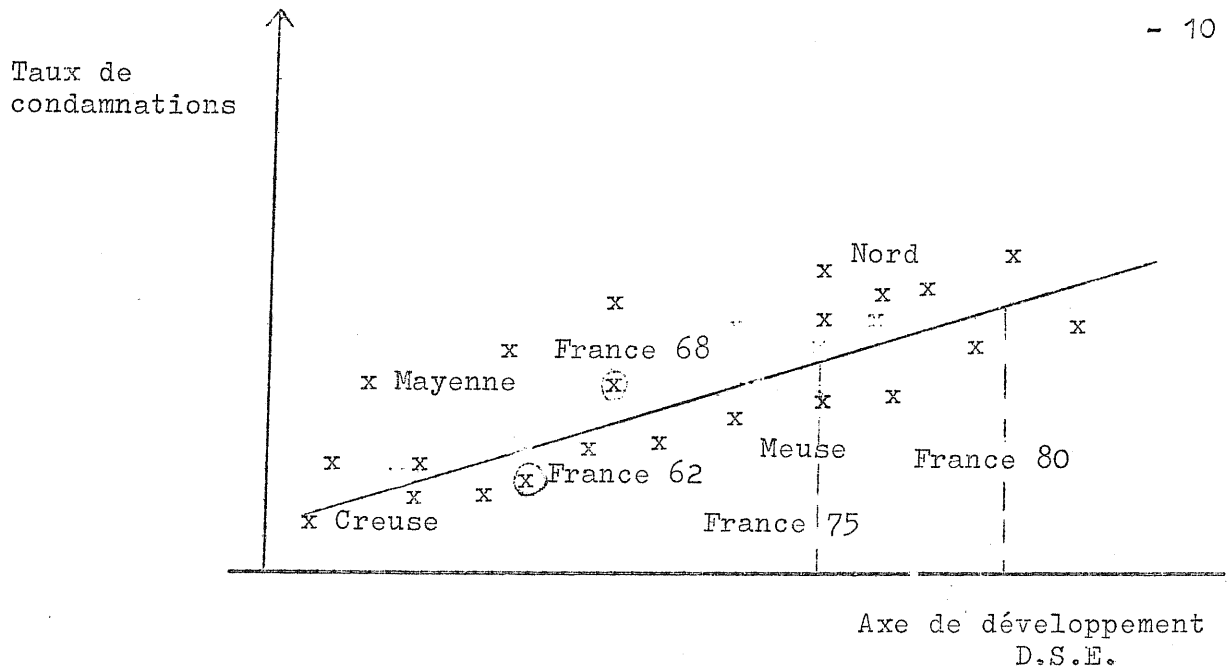


1962



Taux de condamnation

Fig.2 TOTAL DES CONDAMNATIONS



Cet ensemble de points peut-être résumé en moyenne par une droite qui --à une valeur de l'axe D.S.E.-- fait correspondre une valeur du taux de condamnations ce qui permet de prévoir la valeur de ce dernier pour la France en 1975 et en 1980 à partir des valeurs prévues pour le développement D.S.E.

Les valeurs obtenues sont les suivantes pour les condamnations concernant les hommes de plus de 18 ans (infractions en matière de chèques exclues) :

450 000 en 1975 et 500 000 en 1980  
alors que ce total était de : 340 000 en 1968.

Ces valeurs sont celles que l'on obtient si l'on suppose d'une part que le fonctionnement du système reste stable et d'autre part que son rapport au développement D.S.E. reste dans l'avenir celui que l'on observe dans les différents départements français en 1968.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- On trouvera le rapport complet de la recherche présentée ici dans

ROBERT (Ph.), TOISER (J.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie ; application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

- Certains résultats concernant notamment les condamnations se trouvent aussi dans

TOISER (J.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), "Eléments d'analyse de la criminalité légale" in Compte Général de l'Administration de la Justice, année 1970, Paris, Ministère de la Justice, 1972

- D'autres recherches prévisionnelles effectuées au S.E.P.C. sont disponibles :

ROBERT (Ph.), CHIROL (Y.), "Essai de prévision de la criminalité légale", Compte Général de l'Administration de la Justice, Année 1967, Paris, Ministère de la Justice, 1969

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), ROBERT (Ph.), La prévision en criminologie à partir des ratios par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.